



AVIS DE PUBLICATION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-517
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-508 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE
ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 1 407 968 \$ AFIN DE FINANCER
LA RÉFECTION DES SERVICES DANS LA RUE ST-PIE X ET LA 3^E AVENUE
EST**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 14 mars 2022, le Règlement numéro 2022-517;

QUE le Règlement numéro 2022-517 a pour objet et conséquence de modifier le règlement 2021-508 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant de 1 407 968 \$ afin de financer la réfection des services dans la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est

QUE ce Règlement entre en vigueur le 15 mars 2022;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.villepaspebiac.ca sous l'onglet « Avis publics ».

Donné à Paspébiac, le 15 mars 2022 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Daniel Langlois". The signature is fluid and cursive, with a prominent initial "D".

Daniel Langlois
Directeur général - Greffier